



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Rodrigo ARENAS - Député LFI - NFP
Aymeric CARON - Député REV apparenté LFI - NFP
Sophia CHIKIROU - Députée LFI - NFP
Sarah LEGRAIN - Députée LFI - NFP
Danièle OBONO - Députée LFI NFP

Thomas FATOME
Directeur général de la Cnam
50 avenue du Pr-André-Lemierre
75986 Paris Cedex 20

Paris, le 27 novembre 2024

Objet : fermetures de centres de santé parisiens

Copie à : Raynal Le May, directeur de la CPAM de Paris
David Clair, directeur général de la Cramif

Monsieur le Directeur,

En tant que député·es de Paris, nous avons récemment été interpellé·es par des syndicats concernant les menaces qui pèsent sur plusieurs centres de santé parisiens indispensables aux habitant·es de nos circonscriptions.

Nous apprenons ainsi, coup sur coup, l'annonce de fermeture du centre de radiologie de Réaumur et la proposition de restriction de nombreuses spécialités (radiologie, ophtalmologie, kinésithérapie, dermatologie, endocrinologie, gastro-entérologie etc) du centre médical de la Cramif de Stalingrad.

Or, dans ces deux cas, ces restrictions d'offre sont liées à un projet de transfert piloté par vos services. Ces annonces sont à plusieurs titres proprement inaudibles et insupportables.

D'abord du point de vue des conséquences sur les employé·es de ces structures. En effet les syndicats estiment à ce jour que ces annonces pourraient entraîner pas moins de 12 suppressions de postes au centre Réaumur et à minima 25 concernant le centre de Stalingrad.

D'autres part, ces annonces sont dramatiques pour les parisiens et les parisiennes. La pénurie des professionnels de santé touche de plein fouet l'Île-de-France qui est, selon l'Union

régionale des professionnels de santé (URPS), premier désert médical en 2022. A Paris, et bien loin des idées reçues, le manque d'offre de soin accessible est alarmant. Ainsi, 70% des médecins généralistes y sont conventionnés en secteur 1 contre 90% dans le reste de l'Hexagone.

Pour ce qui est de la médecine spécialisée, seuls 20% des spécialistes acceptent de consulter sans dépassements d'honoraires avec une attente de 3 à 6 mois ! Cette tendance risque de s'amplifier avec les récentes annonces de fermetures de centres de santé associatifs, victimes d'une mise en concurrence avec le privé.

Dans ce contexte, comment justifier la fermeture de centres ou de services qui offrent depuis les années 60 et dans le sillon des acquis du Conseil national de la résistance, une offre de qualité accessible à tous et toutes ?

Nous refusons de voir disparaître les structures qui constituent le socle d'une politique de santé basée sur la justice sociale et l'égal accès au soin. Aussi, nous souhaiterions vous rencontrer pour évoquer les alternatives à ces projets de fermetures.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Danièle OBONO



Rodrigo ARENAS



Sophia CHIKIROU



Aymeric CARON



Sarah LEGRAIN

